



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 30 septembre 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 30 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 24 septembre 2024.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, GIAMARCHI Marie-Dominique, GRASSI Didier, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
CALLIER Jeanne à ROSSI Michel
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
DE GENTILI Emmanuelle à PERETTI Philippe
MALAFRONTÉ Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à LACAVE Mattea
SAVELLI Jean-Michel à MUSSIER Emma
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PELLEGGRI Leslie, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

Mme GIAMARCHI Marie-Dominique est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux et du Bureau communautaire ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023 ;

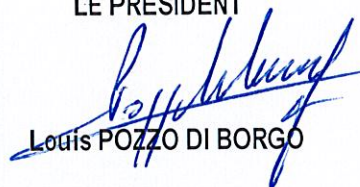
DIT

- Que le rapport sera publié sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;
- Que le rapport sera transmis aux communes membres et mis à disposition des usagers conformément à l'article L2224-17-1 du CGCT ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGIO

